



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/13

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 juillet 2013
D-2013/454

Aujourd'hui 15 juillet 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,
Madame Anne BREZILLON(présente à partir de 16h45)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Exploitation des installations techniques des bâtiments communaux. Avenants aux marchés. Lots 1 à 6. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080193 du 14 avril 2008 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de d'exploitation des installations techniques des bâtiments communaux pour un montant de 11 453 334,52 € HT répartis en six lots attribués à cinq sociétés :

- Lot N°1 - Education : société SPIE
- Lot N°2 - Sport / Culture : société G-TEC
- Lot N°3 - Bâtiments complexes : société IDEX Energies
- Lot N°4 - Piscines : société ELYO
- Lot N°5 - Administratif/associatif : société G-TEC
- Lot N°6 - Action sociale : société DALKIA

Un premier avenant a été établi le 16 juin 2009, par délibération D-20090297, portant le montant total du marché à 12 353 332,27 € HT, afin de compléter les prestations et d'engager des travaux de mise à niveaux complémentaires dans chacun des 6 lots concernés et d'intégrer dans le périmètre du contrat, des bâtiments exclus de la liste du marché d'origine.

Un deuxième avenant a été établi le 28 juin 2010, par délibération D-20100384, portant le montant total du marché à 12 554 023,53 € HT, suite à l'intégration de nouveaux bâtiments, à l'extension des équipements pris en charge et pour reconduire les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4.

Un troisième avenant a été établi le 27 juin 2011, par délibération D-2011/393, portant le montant total du marché à 12 682 176,24 € HT, principalement pour reconduire les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4 et intégrer les nouveaux bâtiments.

Un quatrième avenant a été établi le 25 juin 2012, par délibération D-2012/351, portant le montant total du marché à 12 749 391,67€ HT, principalement pour reconduire les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4 et intégrer les nouveaux bâtiments.

Un cinquième avenant a été établi le 27 mai 2013, par délibération D-2013/322 portant le montant total du marché à 14 917 111,03€ HT, pour prolonger de un an la durée du contrat de maintenance des installations techniques.

Pour la dernière année, il est nécessaire de prendre en compte les modifications du périmètre des installations techniques prises en charge dans le contrat de maintenance, et ces ajustements nécessitent de passer les avenants aux marchés suivants :

Lot 1 – Education

Marché M080121 – Entreprise SPIE

- intégration du groupe scolaire Vaclav Havel

	Montant en € HT
Conduite et entretien Poste P2	9 855,00
Montant total HT de l'avenant n° 5	9 855,00

	Montant en € HT
Montant de base	3 315 697,99
Montant avenant n° 1	243 113,19
Montant avenant n° 2	PFI (engagement de consommation)
Montant avenant n° 3	7 945,00

Montant avenant n°4	476 514,15
Montant présent avenant	9 855,00
Nouveau montant du marché	4 053 125,33

Lot 2 – Sports/Culture

Marché M080122 – Entreprise G-TEC

- suppression du centre d'animation Argonne

	Montant en € HT
Conduite et entretien Poste P2	- 1 410,96
Garantie Totale GER Poste P3	- 1 514,63
Montant total HT de l'avenant n° 3	- 2 925,59

	Montant en € HT
Montant de base	604 709,87
Montant avenant n° 1	66 480,91
Montant avenant n° 2	101 496,58
Montant présent avenant	-2 925,59
Nouveau montant du marché	769 761,77

Lot 6 – Social

Marché M080126 – Entreprise DALKIA

- suppression de la salle des fêtes Saint Augustin
- suppression du foyer d'ancien de Saint Augustin

	Montant en € HT
Conduite et entretien Poste P2	- 4 640,77
Garantie Totale GER Poste P3	- 2 022,52
Montant total HT de l'avenant n° 5	- 6 663,29

	Montant en € HT
Montant de base	787 249,64
Montant avenant n° 1	21 350,00
Montant avenant n° 2	65 297,12
Montant avenant n° 3	9 871,19
Montant avenant n° 4	181 913,00
Montant présent avenant	- 6 663,29
Nouveau montant du marché	1 059 017,66

En conséquence, et suite à l'avis de la commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 020 – Article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE